



Hausse des prix des produits du tabac : le Gouvernement doit fixer un nouveau cap

Rubrique : ditos - Date : mardi 2 octobre 2012

En dépit des cris d'alarmes du président de la Confédération des buralistes, évoquant « *une provocation sur le fond* » pour qualifier la hausse des prix du tabac du 1er octobre, l'association DNF réitère son soutien à une mesure, qui, d'une manière générale, est de bon sens pour la santé des Français.

La « *provocation sur le fond* », c'est surtout de laisser croire, comme le sous-entendent les buralistes et l'industrie du tabac, que les hausses des prix ne servent à rien et que les 73 000 décès prématurés liés au tabagisme passent par pertes et profits.

En effet, adossée à de solides mesures de prévention en direction des jeunes, à des mécanismes de dénormalisation du tabac, l'augmentation des prix du tabac est un élément clé de la baisse de la prévalence tabagique : l'exemple du premier Plan Cancer, initié par le président de la République Jacques Chirac, l'illustre clairement. A l'inverse, les hausses de prix « moyennes », conjuguées à l'absence de volonté politique en ce qui concerne l'application de la loi Evin, ne fournissent pas le soutien élémentaire que nécessite la lutte contre le tabac.

Sur la base d'une décision du dernier Gouvernement de François Fillon, les prix des cigarettes ont donc augmenté de 6 % le 1er octobre. A cet égard, la mesure reste dans le droit fil des orientations du précédent quinquennat : sa portée est insuffisante et ne permet pas d'infléchir correctement la consommation de tabac des Français, alors que la majorité des fumeurs souhaitent arrêter de fumer.

Maintenant installé aux affaires depuis quatre mois, le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault doit entendre les messages des acteurs du contrôle du tabac : il faut changer de méthode, de braquet en matière de prix du tabac, en lien étroit avec l'ensemble des actions visant à enrayer l'épidémie du tabac. Ce changement de perspective par rapport aux mesures tarifaires doit s'inscrire dans un cadre libéré des pressions des buralistes et des cigarettiers qui, la plupart du temps, proposent de dialoguer sur la base de données erronées.

Si le gouvernement précédent présentait les augmentations modérées de prix comme des mesures de santé publique alors qu'elles n'étaient que des compresses budgétaires, son successeur ne cache pas, lui, son objectif purement budgétaire. Souhaitons qu'il entende les recommandations qui permettraient d'allier ces deux objectifs dans les meilleures conditions, sans contrevenir aux principes de liberté des prix et sans faire la part belle aux fabricants de mort. L'annonce qui vient d'être faite d'une augmentation du droit de consommation en juillet 2013 ne répond que très timidement à ces impératifs et favorise fortement les intérêts des multinationales du tabac. En effet, le ministre annonce que cela permettra de faire augmenter de 30 cents le prix des paquets de cigarettes mais oublie de préciser que les recettes des fabricants augmenteraient parallèlement de 156 M EUR/an à consommation de tabac égale.